



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**BOURSE DE CROISSANCE TSX = MTO**

**118 405 005 actions émises**

### **RESSOURCES MÉTANOR COMPLÈTE UN PLACEMENT PRIVE DE 7,0 \$ MILLIONS**

VAL-D'OR, QUÉBEC - Le 11 décembre 2009. Ressources Métanor inc. (« Métanor ») (TSX-V : MTO) est heureuse d'annoncer qu'elle a complété le placement privé annoncé précédemment avec Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc. (le "placeur pour compte") par l'émission de 3 370 000 unités au prix de 0,50 \$ par unité et de 9 227 227 unités d'actions accréditatives au prix de 0,58 \$ par unité d'actions accréditatives, pour un produit brut total de 7 036 791,66 \$. Les titres émis dans le cadre du placement privé sont soumis à une période de détention de quatre mois.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Métanor et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Chaque unité d'actions accréditatives est composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire. Un bon de souscription entier confère le droit à son détenteur de souscrire une action ordinaire de Métanor au prix de 0,65 \$ chacune jusqu'au 12 décembre 2011.

Métanor affectera le produit net du placement privé afin d'accroître ses ressources minérales sur la propriété Barry, de faire progresser les activités de développement sur les propriétés du complexe Bachelor et à la Mine Bachelor ainsi que pour son fonds de roulement.

Dans le cadre du placement privé, Métanor a payé au placeur pour compte une commission de 7% du produit brut total et a émis des options du placeur pour compte permettant d'acquérir 7% du nombre d'unités et d'unités d'actions accréditatives émises dans le cadre du placement privé. Le placeur pour compte peut exercer les options au prix de 0,50 \$ par unité jusqu'au 12 décembre 2011.

Suite à la réalisation du placement privé, il y a 118 405 005 actions ordinaires de Métanor émises et en circulation.

Les actions ordinaires, les actions ordinaires accréditatives et les bons de souscription d'action ordinaire compris dans les unités et les unités d'actions accréditatives ne sont pas inscrits aux termes du « United States Securities Act of 1933 » (la « Loi de 1933 »), et ne peuvent être offerts ou vendus en l'absence d'une inscription aux termes de la Loi de 1933 ou aux termes de dispenses applicables d'exigence d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'acheter et aucune vente des titres dans quelque juridiction à l'égard de laquelle une offre, une sollicitation ou une vente serait illégale avant l'inscription ou la qualification en vertu des lois en matière de valeurs mobilières de telle juridiction ou aux termes d'une dispense.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMMUNIQUER AVEC:**

Ressources Métanor inc.  
Serge Roy  
Président et chef de la direction  
(819) 825-8678  
info@metanor.ca  
www.metanor.ca